

Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité

Les enjeux du dérèglement climatique, les exigences européennes et la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France ont créé un contexte réglementaire en matière d'obligations environnementales complexe à décortiquer pour les entreprises. L'objectif de la formation est de revenir sur les grandes obligations applicables en la matière, en fonction de la typologie des entreprises et de connaître les principales échéances à venir. Elle a également pour but de permettre aux entreprises de mieux appréhender les préoccupations sociales et environnementales de leur activité commerciale grossiste.

Le + de CGF CAMPUS

Un atelier « Fresque de la RSE » animé par le fondateur de la Cité de la RSE & de l'Impact, Rémi Demersseman, pour mieux visualiser vos actions.

OBJECTIFS

Prendre connaissance des obligations en matière de RSE et comprendre le contexte qui les porte.

INTERVENANT

Nathalie Fussler, juriste de la CGF et Rémi Demersseman, Président de la Fondation Oïkos pour la RSE

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge des problématiques RSE au sein de son entreprise (fonctions supports RH, juridique, Qualité Environnement / DD ...) ou intéressée par le sujet.

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Support de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement / certificat
- Quiz d'évaluation des connaissances
- Questions orales

DATE

JEUDI 13 JUIN 2024
de 9h30 à 17h00

Format présentiel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le but de cette formation est de fournir au grossiste un panorama des obligations en matière de RSE, auxquelles serait soumise son entreprise. Il s'agit également de lui donner des outils de compréhension et d'analyse d'une politique RSE afin de la valoriser auprès de l'ensemble des parties prenantes de son entreprise.

1 – LE CADRE : LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

- Qu'est-ce que la RSE et ses notions clefs (audit énergétique, bilan CO₂, analyse de cycle de vie, *reporting* extra-financier, ...)
- Rappel des grandes législations et des normes existantes
- Pourquoi engager une démarche RSE ? Les enjeux internes et externes à l'entreprise

2– QUELS SONT LES LEVIERS DE LA RSE QUE LE GROSSISTE PEUT ACTIONNER ?

- Le critère social (qualité de vie au travail, conditions de travail telles que la gestion de l'âge, les relations de travail, les compétences, les parcours professionnels, l'implication des équipes, ...)
- Le critère environnemental (gestion des déchets, réduction des émissions de GES, réemploi des emballages, ...)
- Le critère sociétal (soutien territorial, mécénat, activité équitable, achats responsables...)

3– COMMUNIQUER : COMMENT FAIRE ?

- Identifier les enjeux : réputation, contentieux.
- Identifier les moyens de communication adaptés.
- Connaître et utiliser les différents labels, les certifications nationales et internationales existantes.

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité** » le **JEUDI 13 JUN 2024** - **format présentiel** :

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'Akto).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :